



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 décembre 2003

Original: français

La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la demande du Conseil de sécurité, contenue dans la déclaration de son Président du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25) par laquelle le Conseil m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), et de la situation dans ce pays.

2. Ce rapport couvre la période de juillet à décembre 2003. Il rend compte des développements significatifs intervenus dans le pays aux plans politique, sécuritaire, militaire, économique et social, et dans le domaine des droits de l'homme, de même que des activités menées par le Bureau depuis la publication de mon dernier rapport le 20 juin 2003 (S/2003/661). Il met un accent particulier sur le Dialogue national, tenu du 15 septembre au 27 octobre 2003, et sur l'urgence de la mise en oeuvre des recommandations adoptées.

II. Situation politique

3. La période sous revue a été marquée par trois événements majeurs : les activités du Conseil national de transition, la tenue du Dialogue national et la récente nomination, par le général François Bozizé, de M. Célestin Leroy Gaoumbalet, ancien cadre à la retraite de la Banque de développement des États d'Afrique centrale et de la Banque populaire Maroc-Centrafricaine, au poste de Premier Ministre, en remplacement du professeur Abel Goumba désigné Vice-Président de la République centrafricaine.

4. Doté d'un statut consultatif et chargé d'aider le Chef de l'État et le Gouvernement en matière législative, le Conseil national de transition a tenu sa première session ordinaire du 21 juillet au 4 septembre 2003. Il a adopté, à cette occasion, un projet d'ordonnance accordant l'immunité aux Conseillers nationaux, ainsi que trois recommandations portant sur : le respect, par le Gouvernement, des



engagements qu'il a pris le 12 juin 2003 vis-à-vis de l'Union européenne; la relance du Dialogue national; et l'interpellation du Gouvernement.

5. À l'occasion de la session extraordinaire du 21 octobre au 7 novembre 2003 du Conseil national de transition, deux projets d'ordonnance, portant sur la répression des actes de destruction, de dégradation et de pillage ainsi que la détention et l'usage illicites d'armes à feu, ont été adoptés. Les membres du Conseil ont également examiné le programme de politique générale du Gouvernement sans toutefois l'approuver, estimant qu'il est peu réaliste, ambitieux et coûteux, et qu'il ne tient pas compte des recommandations du Dialogue national.

6. Une deuxième session ordinaire, tenue du 21 novembre au 21 décembre 2003, a permis au Conseil national de transition d'adopter de nombreux autres projets d'ordonnance, notamment celui relatif au collectif budgétaire.

7. À l'initiative du Gouvernement, le Dialogue national, dont l'organisation a été retardée suite au coup d'État du 15 mars 2003, s'est tenu du 15 septembre au 27 octobre 2003. Il avait pour objectif principal de faire le diagnostic de la situation en République centrafricaine et d'explorer les voies nécessaires pour la réconciliation nationale. Le Dialogue national a connu la participation de 350 délégués, venus de l'intérieur et de l'extérieur du pays et répartis en cinq grandes commissions au sein desquelles se sont déroulées des discussions de fond.

8. Les travaux ont été clôturés officiellement le 27 octobre 2003, par le général François Bozizé, Chef de l'État, en présence de nombreuses personnalités étrangères dont le Président gabonais El Hadj Omar Bongo-Odimba, parrain du Dialogue national, et le Chef de l'État congolais Denis Sassou Nguesso, Président en exercice de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale. D'importantes recommandations ont été adoptées, de même qu'une déclaration solennelle. Les recommandations d'ordre politique portent sur le processus électoral, en l'occurrence, l'adoption d'une nouvelle constitution, la révision du code électoral, le recensement et la création d'un nouveau fichier électoral.

9. Dans ce cadre, suite à la requête du Gouvernement centrafricain, le Secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques et Coordonnateur pour les activités électorales, a dépêché à Bangui, une mission d'évaluation des besoins. Cette mission a séjourné dans la capitale centrafricaine du 23 novembre au 13 décembre 2003 et remettra au Secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques, un rapport interne assorti de recommandations sur l'appui matériel et/ou technique que le système des Nations Unies pourrait apporter dans la préparation et la conduite des élections générales.

10. En matière de promotion de la femme, le dialogue a vivement recommandé l'application effective de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, le respect du quota de 35 % de femmes dans les instances de décision et la prise en charge, au plan psychologique, des femmes victimes des crises politico-militaires de 2001 à 2003.

11. La déclaration solennelle adoptée à la clôture du Dialogue national réaffirme l'unicité et l'indivisibilité de l'État, et considère la haine tribale et la division comme des crimes contre la nation. Un engagement ferme a ainsi été pris en faveur de la promotion des valeurs d'unité nationale, de démocratie véritable, de liberté de presse et d'opinion, de justice et de bonne gouvernance.

12. Les délégués au Dialogue national ont exprimé leur ferme détermination à oeuvrer en faveur de l'unité et de la réconciliation nationales. De nombreux messages de pardon et de réconciliation ont été présentés par différentes personnalités, marquant ainsi le début d'un processus de réconciliation véritable. Toutefois, j'ai noté l'arrestation juste après le Dialogue national, de l'ancien Directeur général de l'Unité spéciale chargée de la sécurité du Président Patassé, accusé, entre autres, de crimes de sang et d'atteintes à la sûreté de l'État.

III. Situations sécuritaire et militaire

13. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, le dispositif sécuritaire a été renforcé dans la capitale, eu égard aux rumeurs d'incursions de mercenaires à Bangui. Des opérations de sécurisation sont fréquemment menées par des forces de défense et de sécurité, mais elles sont souvent accompagnées de dérapages et de bavures. Des cas de braquages, de viols, d'assassinats, de vols à mains armées sont signalés. Des exactions sont parfois commises par des éléments des forces de l'ordre, notamment les « Libérateurs », ce qui constitue une source de préoccupation majeure.

14. La découverte d'armes et de munitions, en plein centre commercial de Bangui, illustre la précarité de la situation sécuritaire qui s'est gravement détériorée récemment dans la capitale centrafricaine. Elle demeure exacerbée à l'intérieur du pays par le phénomène des « coupeurs de route » notamment sur les principaux axes routiers. À défaut de se déployer en dehors de la capitale, la Force CEMAC effectue des patrouilles périodiques sur les principaux tronçons de ravitaillement du pays. Mais ces initiatives ne dissuadent pas les bandes armées qui se manifestent aussitôt après le passage de la Force sous-régionale.

15. Le Dialogue national et les partenaires extérieurs disposés à apporter leur soutien à la République centrafricaine pendant la transition, ont vivement recommandé la sécurisation du pays, préalablement à l'organisation des élections générales. Il importe par conséquent qu'en plus du déploiement des forces de défense et de sécurité, la Force multinationale de la CEMAC soit renforcée, tant en équipements qu'en effectifs, pour lui permettre d'intervenir à l'intérieur du territoire et participer simultanément à la sécurisation de Bangui.

16. Le processus de restructuration des Forces armées centrafricaines se poursuit. À l'heure actuelle, la France apporte son concours pour la formation et l'équipement de trois bataillons. La Section militaire du BONUCA contribue à ce programme de formation. Elle a, en outre, poursuivi ses activités en matière de conseil technique, de suivi de programmes, de collecte d'informations, d'évaluation sécuritaire et de désarmement.

17. Dans le cadre du Comité technique de désarmement, la Section militaire a pris activement part à l'organisation, le 25 juillet 2003, d'une importante cérémonie officielle d'incinération des armes, munitions, explosifs et autres matériels militaires récupérés. Elle a enregistré le retour, à Bangui, d'environ 400 militaires précédemment réfugiés en République démocratique du Congo au lendemain de la tentative de coup d'État du 28 mai 2001. À ce jour, plus de 90 % de ces combattants ont été réintégrés dans les forces armées nationales.

18. La Section de Police civile du Bureau a, elle aussi, poursuivi ses activités, notamment en matière de suivi de la situation sécuritaire et de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie nationales. Dans ce contexte, elle a organisé, au profit de 120 fonctionnaires de police et 190 gendarmes, des stages dans les domaines de la déontologie et l'éthique professionnelle, le maintien de l'ordre, le commandement, la police judiciaire et la circulation routière.

IV. Situations économique et sociale

19. La situation économique demeure précaire, la croissance attendue pour cette année étant négative. Cette situation est due aux sérieuses difficultés de trésorerie que rencontre l'État, en raison principalement de la non-reprise du programme de coopération entre le Gouvernement et les institutions de Bretton Woods. Le pays n'a donc pas bénéficié d'assistance financière de la part de ces institutions depuis de nombreux mois. Dans le souci d'explorer les voies et moyens d'une reprise rapide de cette coopération vitale à l'essor de l'économie centrafricaine, une réunion de concertation s'est tenue à Paris, du 30 octobre au 7 novembre 2003, entre des représentants du Gouvernement centrafricain et les responsables de ces institutions.

20. De même, le Gouvernement a engagé des consultations avec l'Union européenne, dans l'objectif de reprendre sa coopération avec cette institution. Un document de stratégie et d'orientation, comportant un certain nombre d'engagements, a été soumis à la Commission européenne.

21. Dans le cadre de ces engagements, le Gouvernement a organisé, en juillet et septembre respectivement, les États généraux des mines ainsi que ceux des eaux, forêts, chasse et pêche. Ces assises ont pour but d'aider le Gouvernement à lutter contre la fraude, la contrebande et l'exploitation anarchique des ressources naturelles du pays, afin d'assainir durablement ces filières.

22. Un rapport d'étape, mettant en lumière les efforts entrepris par les autorités dans le sens du respect des engagements pris, a été également soumis à la Commission européenne, le 12 septembre 2003, pour examen.

23. Suite à cet examen, l'Union européenne reconnaît que certains engagements ont fait l'objet d'initiatives encourageantes, tandis qu'elle relève, avec préoccupation, un certain nombre d'insuffisances sur la base desquelles elle a décidé de suspendre partiellement sa coopération avec l'État centrafricain. Il en est ainsi des projets d'aménagements routiers et d'appui macro-économique. Elle consent toutefois à poursuivre cette coopération, sur une base progressive, notamment dans les domaines sociaux (santé et appui direct à la population) de même qu'en matière d'assistance électorale, de bonne gouvernance et d'assainissement des finances publiques.

24. Je me réjouis de cette heureuse initiative et exhorte les autorités centrafricaines à traduire en acte, leur résolution visant à intensifier davantage leurs efforts pour la mise en oeuvre de tous les autres engagements, en vue de la reprise rapide de l'ensemble des volets de la coopération avec l'Union européenne.

25. Le Dialogue national a vivement engagé les autorités Gouvernementales à améliorer la gestion des régies financières, pour l'accroissement du niveau des recettes. Je me félicite, à cet égard, de la coopération agissante des autorités japonaises qui, dans le cadre des relations bilatérales, ont octroyé au Gouvernement

centrafricain, un important lot de matériel informatique, en vue de l'informatisation et de la gestion moderne des régies financières.

26. Du point de vue des finances publiques, la situation reste très préoccupante. Le niveau des recettes budgétaires demeure très faible, leur montant total pour l'ensemble de l'année 2003 est inférieur d'environ 25 % par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, les arriérés vis-à-vis des créanciers multilatéraux et bilatéraux continuent de s'accumuler; le stock de ces arriérés étant dorénavant très élevé (150,6 milliards de francs CFA en novembre 2003).

27. La situation financière des entreprises publiques est également très difficile, s'agissant notamment de l'ENERCA (société d'électricité) et de SOCATEL (société des télécommunications). En outre, la liquidation de la société cotonnière SOCOCA semble compromise, du fait de la déstructuration de ses actifs lors des événements politico-militaires, notamment ceux du 15 mars 2003.

28. Au plan social, les nouvelles autorités, qui ont gelé les arriérés de traitements imputables aux gouvernements précédents, ont parfois versé leurs émoluments à terme échu aux fonctionnaires et autres agents de l'État, grâce à la générosité des partenaires, tels que la France, la Chine, et les pays membres de la CEMAC, favorisant de ce fait la reprise, quoique tardive, de la rentrée scolaire 2003/04.

29. Ces paiements se font avec difficulté et connaissent quelque retard au cours du quatrième trimestre de l'année. Les participants au Dialogue national ont recommandé au Gouvernement d'explorer avec les partenaires, les voies et moyens adéquats pour assurer un versement régulier des bourses, des pensions et des salaires à terme échu.

V. Situation des droits de l'homme

30. Durant le semestre sous examen, l'amélioration de la situation des droits de l'homme escomptée n'a pas eu lieu. La situation s'est plutôt détériorée. Des atteintes aux droits humains ont été enregistrés, notamment des cas de viols, de vols, d'enlèvements, de torture, voire d'atteintes au droit à la vie.

31. Quelques actes positifs ont néanmoins été relevés : l'accélération du processus de réintégration des ex-réfugiés militaires et civils; la levée définitive, le 31 octobre 2003, du couvre-feu instauré depuis le 15 mars 2003; le renforcement du processus de réactivation de la Commission nationale des droits de l'homme; la remise le 23 août 2003, par le Gouvernement, d'actes de naissance à 97 enfants pygmées leur conférant de ce fait la citoyenneté centrafricaine et consacrant l'affirmation de leurs droits civils; la représentation des minorités ethniques au Conseil national de transition et au Dialogue national.

32. La Section des droits de l'homme du BONUCA a poursuivi ses activités d'observation et d'investigation des violations des droits humains, ainsi que son programme de sensibilisation. Elle a consacré la cinquième édition de son mensuel des droits de l'homme aux droits des minorités pygmées et des groupes vulnérables, et a dédié un numéro spécial à la mémoire de Sergio Vieira de Mello, ancien Haut Commissaire aux droits de l'homme.

33. La Section a également poursuivi ses activités de renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de respect des droits de l'homme, en

organisant des séminaires, notamment en province, sur « les droits de l'homme et les collectivités territoriales » et sur « les droits de l'homme et le droit international humanitaire », en faveur de chefs de village, de quartier, de groupes, de leaders religieux et des agents d'application des lois. Le 24 octobre 2003, le BONUCA a remis le prix des droits de l'homme de l'année 2002 à l'Église catholique centrafricaine.

34. L'Unité information a continué à appuyer la Section des droits de l'homme dans ses activités de promotion et de vulgarisation des principes fondamentaux des droits humains, grâce à un partenariat dynamique entre le BONUCA et les stations locales de radio, en l'occurrence la Radio Ndéké Luka. Elle a également continué à promouvoir la protection de la liberté de la presse, par un appui aux organisations des gens de presse, ainsi que par le renforcement du niveau d'aptitude des journalistes. L'Unité information a mené, sur une base constante, une campagne nationale de sensibilisation relative à la culture de la paix et de la tolérance, dans l'objectif de changer progressivement les mentalités et les comportements.

VI. Observations

35. La situation générale évolue lentement en République centrafricaine. Elle est moins agitée que pendant la période antérieure au déroulement des travaux du dialogue où l'atmosphère fut souvent marquée par la suspicion et des rumeurs de déstabilisation du régime, généralement infondées.

36. Cependant, je suis gravement préoccupé par la recrudescence des actes de viols, de braquages et d'atteintes au droit à la vie perpétrées dans l'arrière pays et à Bangui. Comme indiqué dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité et reconnu unanimement par les délégués au Dialogue national, la maîtrise de la situation sécuritaire demeure un préalable incontournable au fonctionnement normal de l'État, au bon déroulement de la transition et à l'organisation des prochaines consultations électorales. Je demande pour ce faire aux autorités centrafricaines de veiller à ce que ces violations ne restent pas impunies en traduisant devant les tribunaux leurs auteurs.

37. Je partage l'avis unanime selon lequel, seuls un désarmement général et complet soutenu par le versement régulier des émoluments des fonctionnaires et agents de l'État, et la restauration effective de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, permettront de tenir des élections crédibles et transparentes. J'invite en conséquence les partenaires et amis de la République centrafricaine à consentir davantage d'efforts pour aider au renforcement de la Force CEMAC, en vue de la sécurisation du territoire, aussi bien à Bangui que dans l'arrière-pays. Parallèlement, le Gouvernement devra procéder à l'adoption d'une nouvelle loi fondamentale, d'un code électoral révisé, ainsi qu'à la conduite d'un recensement électoral, conformément aux recommandations du Dialogue national.

38. J'estime, en conséquence, que l'assistance de la communauté internationale au processus électoral pourrait se faire concomitamment à une assistance humanitaire, en répondant gracieusement à l'appel consolidé du système des Nations Unies. Si cette préoccupation n'est pas prise en considération, la République centrafricaine renouerait avec l'instabilité aux conséquences incalculables pour les Centrafricains et l'ensemble de la sous-région où la paix reste fragile.

39. Les autorités gouvernementales et le Comité de suivi des actes du Dialogue national ont apprécié l'appui multiforme et la participation technique du BONUCA et des autres agences du système des Nations Unies au Dialogue national. Sur cette base, ils espèrent bénéficier de l'assistance des partenaires et amis de la République centrafricaine, pour mettre en oeuvre les recommandations adoptées. Ceci, afin de permettre au peuple centrafricain de rompre définitivement avec son passé douloureux, et de consacrer dorénavant son énergie et ses ressources à la consolidation de l'état de droit et aux activités de développement.

40. Conformément à son mandat, le BONUCA continuera de suivre l'évolution de la situation d'ensemble du pays, notamment aux plans politique et sécuritaire ainsi qu'en matière des droits de l'homme. Mon Représentant usera de ses bons offices et prodiguera ses conseils aux parties, en vue de maintenir le consensus fragile actuel jusqu'au rétablissement de la légalité constitutionnelle.

41. Il importe, à cette étape cruciale de la transition, que la communauté internationale et les partenaires bilatéraux, dont l'appui demeure essentiel, mesurent à son juste niveau, l'ampleur des besoins pressants de la République centrafricaine, et la détermination des Centrafricains à restaurer l'ordre constitutionnel au cours de l'année 2003. À cet égard, j'en appelle une fois encore à la générosité des pays amis et de la communauté des donateurs, afin qu'ils acceptent d'accompagner les nouvelles autorités dans leurs efforts multisectoriels, en particulier de sécurisation du pays, pour un retour rapide à la légalité constitutionnelle par l'organisation d'élections crédibles, transparentes et démocratiques.

42. Je tiens à exprimer ma gratitude aux dirigeants et aux organisations d'Afrique centrale, en particulier la CEMAC, pour le rôle constructif dont ils s'acquittent en République centrafricaine. Je voudrais aussi rendre hommage à la famille des Nations Unies présente en République centrafricaine et à mon Représentant, le Général Lamine Cissé, pour leur dévouement et leur contribution en faveur d'une transition sereine.